



Ville de ROUVROY (62320)

**Compte-rendu du Conseil Municipal  
du 25 mars 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 25 mars à 18h 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame CUVILLIER, Maire, suite à la convocation en date du 19 mars 2019 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

**ETAIENT PRESENTS :**

CUVILLIER Valérie, BASTIEN Roger, PASQUALINO François, WATRELOT Patricia, GLORIAN Grégory, GRANDSART Frédéric, DUBAR Faustine, LEBECQUE Serge, BILLOIR Jean-Michel, ANDRIES Jean-Claude, GORAJSKI Nathalie, BONNET Didier, BEKKOUCHE Fatna, FOURNIER Andrée, BRASSART Armand, ORMAN Isabelle, GALAS Laurent, MUCCI Marie-Hélène, CICHOCKI Delphine, BRIKI Miloud, ZYMNY Alice, DERANCOURT Guillaume, CZARNYNOGA Aurore, VEREZ Jonathan, DUBOIS Thomas.

**ETAIT ABSENTE :** MALENGREAUX Djamel,

**ETAIT EXCUSEE :** MAHIEUX Gilbert, HAY Eva, Nicole HAINE-LEROY

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 25

**POUVOIRS:**

Monsieur MAHIEUX à Monsieur ANDRIES

Madame HAY à Monsieur BASTIEN

Madame HAINE-LEROY à MME CUVILLIER

Madame FOURNIER (partie à 20h15) à Madame WATRELOT

Madame CZARNYNOGA Aurore est désignée secrétaire de séance



**Question n°1: Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil 18 décembre 2018**

Madame le Maire demande si des remarques ou observations sont à apporter au projet de procès-verbal de la séance du 18 décembre 2018, afin de le faire approuver définitivement par le Conseil Municipal.

Aucune remarque n'étant apportée, **le PV est définitivement approuvé à l'unanimité.**



**Question n°2: Validation de l'ordre du jour de la séance du 25 mars 2019**

Madame le Maire fait lecture de l'ordre du jour envoyé aux Conseillers Municipaux dans les délais imposés par la loi. Elle demande l'autorisation de présenter en fin de séance une motion relative à la baisse des dessertes des TGV dans le bassin minier.

**Autorisation accordée.**



**Question n° 3: Rapport annuel 2018 sur la situation de la ville en matière de Développement Durable**

Madame Faustine DUBAR présente le rapport annuel 2018 sur la situation de la ville en matière de développement durable. Elle rappelle également que ce rapport est présenté par l'exécutif préalablement au Débat d'Orientation Budgétaire.

Le rapport décrit, sous forme de synthèse : la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la commune sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire.

Ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L.110-1 du Code de l'environnement :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;

- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions des politiques publiques et programmes.

**le Conseil Municipal approuve ce rapport à l'unanimité.**



#### **Question n°4: compte de gestion et Comptes Administratifs 2018, affectations des résultats**

Monsieur BASTIEN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, présente le compte administratif du budget principal, du budget annexe ZAC Nouméa et du budget annexe du service des pompes funèbres.

Le résultat global de clôture 2018 fait apparaître :

- Un excédent de **1 272 026 €** à la section de fonctionnement (différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement) :

<i>Dépenses de fonctionnement</i>	9 098 707
<i>Recettes de fonctionnement</i>	10 370 733
<i>Résultat excédentaire de la section de fonctionnement</i>	1 272 026

- Un déficit de **739 547 €** à la section d'investissement (différence entre les recettes et les dépenses d'investissement) :

<i>Dépenses d'investissement</i>	2 365 667
<i>Recettes d'investissement</i>	1 626 210
<i>Résultat déficitaire de la section d'investissement</i>	739 547

En 2018, 66% des dépenses d'investissement ont été réalisées contre 45% pour les recettes de cette même section. Ceci explique le résultat déficitaire.

Après avoir explicité chaque chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement, Monsieur BASTIEN propose l'affectation suivante:

L'excédent de fonctionnement (1 272 026 €) doit être affecté, en totalité ou en partie, pour couvrir au minimum le besoin total de financement (53 814 €).

Il est proposé d'abonder ce besoin de financement de 400 000 €. L'affectation se monte donc à 453 814 €.

Il est proposé de conserver la somme de 818 212 € en section de fonctionnement.

Cette somme sera reprise au budget primitif 2019.

Après débat, Madame le Maire quitte la salle du conseil, comme l'exige la loi.

Madame ORMAN fait lecture du compte-rendu de la commission des finances, qui valide les comptes présentés.

Monsieur BASTIEN organise le vote:

**Le compte de gestion, le compte administratif 2018 et les affectations sont approuvés par 24 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.**

Madame le Maire revient dans la salle du conseil

#### **Question n°5: Débat d'orientation budgétaire 2019**

Monsieur BASTIEN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, explique les propos du document "Débat d'Orientation Budgétaire 2019" présenté avec la note de synthèse. Il est envisagé, au regard du tableau pluriannuel de fonctionnement et du tableau pluriannuel d'investissement, de ne pas lever l'impôt en 2019, et de recourir pour les années 2019 à 2022 à un emprunt de 500.000 €.

**Madame le Maire termine ce point en rappelant que le DOB est un débat. La délibération actera l'existence du débat. Il n'y a pas de décision à prendre.**



#### **Question n°6: Indemnités des élus : mise à jour de l'indice brut terminal servant de référence au calcul du montant des indemnités**

Madame le Maire explique qu'une circulaire préfectorale du 23 janvier 2019 stipule que, au regard des décrets n° 2017-1736 et n° 2017-1737 du 21 décembre 2017 modifiant l'échelon indiciaire de différents corps et cadres d'emploi notamment dans la fonction publique territoriale, et reportant au 1<sup>er</sup> janvier 2019 la date de mise en application de cette modification, il y a lieu sans tarder de modifier la délibération relative aux indemnités des élus en mettant à jour l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale. En effet, au regard du décret précité, cet indice passe de 1022 à 1027.

Le passage à l'indice brut terminal de 1027 engendrerait une augmentation des indemnités des élus, et une dépense supplémentaire pour le budget ville de 535,44 € par an. Pour ne pas observer cette augmentation, il conviendrait de délibérer sur des taux diminués de manière à ce que le montant final de l'indemnité pour chaque élu ne soit pas augmenté.

**Proposition acceptée à l'unanimité**



#### **Question n°7 : annexe à la convention « développement séjours enfants » entre la Mairie de Rouvroy et la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais**

Monsieur PASQUALINO, Adjoint en charge du pôle éducation, jeunesse et culture, explique que la municipalité et la CAF du Pas-de-Calais ont signé en 2006 une convention de partenariat pour le « développement et l'amélioration des centres de vacances », autrement appelée Contrat Colonie de vacances, pour une période de 3 ans. La ville s'engageait à proposer 32 places en colonies, en respectant certains critères qualitatifs, en plus des 18 places déjà proposées avant 2006, et la CAF accompagnait le surcoût de ces 32 nouvelles places à hauteur de 50% dans la limite de 850 € de dépenses par enfant.

Un nouveau contrat a été signé pour la période 2014-2017. Il a ensuite été prorogé pour l'année 2018.

La CAF propose de proroger de nouveau ce contrat, et Monsieur PASQUALINO estime qu'il faut accepter et que cela permettra aux services de la CAF de rencontrer la municipalité pour envisager une évolution dans la contractualisation dès 2020.

**Propositions acceptées à l'unanimité**



#### **Question n°8 : Tarifs Séjours de Vacances 2019**

Monsieur PASQUALINO, Adjoint en charge du pôle éducation, jeunesse et culture, explique que la Municipalité propose, comme les années précédentes et en respect de son engagement dans "l'annexe au contrat colonies de vacances" vu précédemment, d'organiser des séjours de vacances d'été. Cette année, 41 places seront offertes aux enfants et adolescents de Rouvroy:

- 9 places à la campagne ou à la montagne, pour les 6-12 ans, en juillet
- 7 places à la mer, pour les 13-17 ans, en juillet
- 9 places à la campagne ou à la montagne, pour les 6-12 ans, en août
- 9 places à la mer, pour les 6-12 ans, en août
- 7 places à la mer, pour les 13-17 ans, en août

Il propose au Conseil Municipal de fixer le tarif d'un séjour de vacances à 400,00 €.

**Proposition acceptée à l'unanimité**



#### **Question n°9: Procuracy postale**

Monsieur Frédéric GRANDSART, Adjoint au Maire chargé du Sport, explique que la Mairie reçoit régulièrement des courriers et colis adressés avec un accusé de réception. Pour des raisons pratiques, Madame le Maire ne se rend pas personnellement au bureau de poste pour signer et retirer ces envois. C'est un agent qui en

est chargé. Pourtant une délibération autorisant le Maire à donner une procuration postale pour retirer et recevoir les courriers et les colis acheminés par la Poste, percevoir les mandats de toutes catégories et acheter pour le compte du mandant (affranchissement, prêt à poster, prêt à expédier) doit être prise.

Ainsi, pour être en conformité avec les textes, et à la demande du directeur de l'agence de Rouvroy, Monsieur GRANDSART propose à l'assemblée délibérante d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant, et de lui permettre de donner pouvoir de signature aux agents préposés au courrier en mairie.

**Proposition acceptée à l'unanimité**



**Question n°10 : Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées à la CAHC relatif à l'aménagement, la gestion et l'entretien des aires d'accueil des gens du voyage**

Monsieur Roger BASTIEN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, rappelle que dans le cadre du transfert de la compétence Gens du voyage confiée depuis le 1<sup>er</sup> juin 2017 à la Communauté d'Agglomération d'Hénin Carvin, la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 13 décembre dernier afin d'examiner les conséquences financières de ce transfert de compétence.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts, ce rapport doit être approuvé par délibération concordante de la majorité qualifiée des conseils municipaux qui composent l'EPCI, dans un délai de 3 mois à compter de sa notification.

Monsieur BASTIEN sollicite le Conseil Municipal pour examiner ce rapport et l'approuver.

**Rapport approuvé à l'unanimité**



**Question n°11 : Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement**

Madame le Maire explique que le code général des collectivités territoriales (CGTC) recense les dispositions réglementaires auxquelles tout service public doit satisfaire. La collectivité ou autorité délégante a notamment l'obligation de produire le **rapport sur le prix et la qualité du service** et d'assainissement (article L2224-5 du CGTC, décret du 6 mai 1995, décret du 2 mai 2007, arrêté du 2 mai 2007).

Le Président de l'EPCI doit établir chaque année, pour l'ensemble du territoire sur lequel le service est assuré, un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable ou de l'assainissement (RPQS) avant le 30 juin de l'année n+1.

Madame le Maire sollicite le Conseil Municipal pour examiner ce rapport et l'approuver.

**Rapport approuvé à l'unanimité**



**Question n°12: Rapport annuel sur le prix, la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers**

Monsieur François PASQUALINO, Adjoint au Maire, rappelle que le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, prévoit que les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Monsieur François PASQUALINO sollicite le Conseil Municipal pour examiner ce rapport et l'approuver.

**Rapport approuvé à l'unanimité**



**Question n°13: Subvention exceptionnelle pour l'association sportive du collège Paul Langevin**

Monsieur François PASQUALINO, Adjoint au Maire, explique que l'Association Sportive du collège de Rouvroy a mis en œuvre un projet pédagogique de découverte du milieu montagnard, du 10 mars au 16 mars 2019. Ainsi, elle a emmené 49 élèves du collège, dont 32 rouvroisiers, aux sports d'hiver à Sixt Fer à Cheval en Haute Savoie. La part résiduelle pour les parents sera donc de 150 €.

Monsieur PASQUALINO propose d'octroyer à l'Association Sportive du collège une subvention de 50 € par élèves rouvroisiers, après le séjour et sur présentation de la liste des rouvroisiers ayant effectivement participé à ce voyage pédagogique.

**Proposition adoptée à l'unanimité**



**Question n°14: Convention préalable à la rétrocession des VRD de l'opération "les tilleuls II"**

Monsieur Didier BONNET, Conseiller Municipal délégué à la tranquillité publique, explique que la société Hauts de France – Lotir, du groupe ESH-SIA, envisage l'extension de la résidence des Tilleuls. Il y aurait 33 parcelles libres de constructeurs qui seraient viabilisées. La société a déposé fin 2018 une demande de permis d'aménager, dont l'instruction se finalise.

Afin d'éviter d'une part la constitution d'une association de co-proprétaires ou une association syndicale libre (ASL) pour la gestion des espaces publics lorsque les maisons seront construites, et pour permettre d'imposer d'autre part de manière forte mais légale le cahier des charges municipal à l'aménageur au niveau des types d'aménagements et de matériaux des mobiliers urbains, il est proposé au conseil municipal de mettre en œuvre une convention préalable à la rétrocession.

Monsieur BONNET sollicite le conseil municipal pour examiner ce projet, l'approuver, et autoriser Madame le Maire à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

***Propositions adoptées à l'unanimité***



**Question n° 15 : Décisions prises par délégation**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a renoncé à l'exercice du Droit de Prémption Urbain de la Commune pour 28 biens en vente.

Madame le Maire rend compte également des décisions prises par délégation.



**Question n° 16: QUESTION SUR TABLE**

Madame le Maire présente le projet de motion ci-après:

**MOTION CONTRE LA BAISSSE DES DESSERTES DU TGV**

**Le TGV ne doit pas abandonner le bassin minier !**

Au mois de Janvier dernier, par voie de presse, la SNCF faisait état de sa volonté de supprimer les dessertes TGV de plusieurs gares de notre région, en particulier celles de Lens, de Béthune, de Douai ou encore de Valenciennes, entraînant une forte mobilisation des élus, habitants et acteurs du monde économique issus de ces bassins de vie respectifs.

Face à cette mobilisation, la SNCF semble faire marche arrière, mais les menaces de suppression de certains horaires ne sont pas entièrement levées.

Cette décision va à contresens des engagements pris en matière d'aménagement et des perspectives d'évolution de notre territoire, un territoire situé au croisement des axes les plus dynamiques du Nord de l'Europe.

Cette mise à l'écart est inadmissible, à l'heure de la transition écologique, du développement des déplacements en mode doux; Voir décliner l'offre ferroviaire est une aberration !

Nos populations sont déjà les plus éprouvées face aux difficultés socio-économiques, face aux difficultés de plus en plus prégnantes d'accès aux soins. Supprimer les dessertes TGV ne ferait qu'accentuer encore le sentiment d'abandon de notre région.

Cette annonce va à l'encontre de la mise en œuvre d'un nouveau réseau de bus connecté aux gares ferroviaires afin d'offrir aux habitants, particulièrement aux jeunes, des solutions de mobilité à travers toute l'Europe.

C'est pourquoi, dans ce contexte d'incertitude, les Elus Communistes du Conseil Municipal de Rouvroy, souhaitent exprimer leur soutien à l'ensemble des territoires impactés et s'associent à leurs revendications en demandant :

- Le maintien d'une équité entre les populations de cette région en matière de transport et un équilibre en termes d'aménagement
- La concertation avec les collectivités et la population sur les prochaines décisions quant aux dessertes assurées par le TGV, comme s'y est engagée la société ferroviaire
- Le retrait du projet de suppression de lignes TGV et la garantie d'une offre de service public ferroviaire pour les usagers du point de vue qualité, coût, temps de transport et nombre de dessertes.

Les élus de l'opposition s'associent pleinement au texte présenté par Madame le Maire, et proposent d'indiquer que c'est tout le conseil municipal qui présente cette motion.

**Motion adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité**



**L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance vers 20h30.**